

2025/24/03/04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le vingt-quatre mars, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présent(e)s : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, BOCQUILLON Maud, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, COUGARD Christelle, GOUJARD Laurine (**arrivée à 21h19, après le vote du procès-verbal du conseil municipal du 14/01/2025**), LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, BOUÉDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e)s excusé(e)s : LE GRAND Mickaël, LE GRAND Hicham, PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc.

Procurations : LE GRAND Mickaël à PERON Alan, LE GRAND Hicham à BOURLÈS Christophe, PICARDA Styren à BOUÉDEC Jean-Michel, PHILIPPE Jean-Luc à ULLIAC Morgane.

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 13/03/2025
Convocation affichée le : 17/03/2025
Date d'un ordre du jour complémentaire et affichage : 18/03/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 23
Procurat(s) : 4

Reçu en Préfecture de VANNES le 04/04/2025

Publié ou notifié le 07/04/2025

Certifié exécutoire le 07/04/2025

A GOURIN, le 07/04/2025.

Le Maire,
Hervé LE FLOC'H



4- MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'AÉRODROME BRETAGNE ATLANTIQUE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les statuts du syndicat intercommunal de l'Aérodrome Bretagne Atlantique ont été approuvés le 3 décembre 2024 par son assemblée délibérante, ceux-ci incluant l'autorisation de réunions du comité syndical en visioconférence.

Une copie des statuts du 28 juin 1974 et du 3 décembre 2024 ainsi que la délibération du syndicat intercommunal du 3 décembre 2024 a été transmise à chaque membre du conseil.

Le conseil municipal est invité à adopter ces statuts.



Département du MORBIHAN

VU les statuts du 28 juin 1974 et du 3 décembre 2024 du syndicat intercommunal de l'Aérodrome Bretagne Atlantique,

VU la délibération du 3 décembre 2024 du syndicat intercommunal de l'Aérodrome Bretagne Atlantique,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

ADOpte les statuts du comité syndical intercommunal de l'Aérodrome Bretagne Atlantique.

Pour extrait conforme au registre,
A GOURIN, le 24 mars 2025

Le Maire,

HERVÉ LE FLOC'H.



La secrétaire de séance,

Catherine HENRY.